

Pétitions

M. Crosbie: Écoutez un peu. Une forte pénurie de pétrole pourrait obliger le Canada à accroître ses exportations. Cependant, en vertu de l'entente de libre-échange, si une crise survenait, le Canada ne serait tenu d'expédier qu'une partie des approvisionnements réguliers. C'est donc faux, tout à fait faux, archi faux. Il n'y a pas une parcelle de vérité là-dedans. Le député est tout à fait dans l'erreur et, qui plus est, il se bouche les oreilles pour ne pas entendre.

M. Althouse: Vous venez de le confirmer, vous auriez dû écouter la question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**RETRAIT D'UNE REMARQUE FAITE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai trop de respect pour la Chambre et les députés pour laisser passer une remarque antiréglementaire que j'ai faite pendant la période des questions. Je désire donc me rétracter.

Cela dit, je ferai remarquer au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) que l'accusation qu'il a portée contre moi, dans son entrée en matière, n'est pas fondée du tout. Je voudrais qu'il s'en excuse.

Des voix: C'est une question à débattre.

Des voix: Rétractez-vous!

M. McDermid: Votre accusation était complètement fausse.

Des voix: Rétractez-vous!

M. le Président: Je tiens à remercier le député. Je considère que le député d'Arthabasca s'est rétracté tout à l'heure. Je lui sais gré de ses commentaires.

Mlle MacDonald: Mais Gauthier, lui, ne s'est pas rétracté.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES*[Français]***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****DÉPÔT DU CODE D'ÉTHIQUE À L'INTENTION DES ENTREPRISES CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD**

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en vertu de l'article 67(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le code d'éthique à l'intention des entreprises canadiennes en Afrique du Sud.

*[Traduction]***PÉTITIONS****RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 21 pétitions portant les numéros suivants: 332-4653, 332-4655 à 332-4664 inclusivement, 332-4666, 332-4667, 332-4680 à 332-4686 inclusivement et 332-4692.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois comprendre que le leader suppléant du gouvernement à la Chambre veut présenter une motion concernant les votes qui doivent avoir lieu à compter de 17 h 45 aujourd'hui. A-t-il renoncé à cette idée ou a-t-il l'intention d'y donner suite?

M. Lewis: Je n'ai pas renoncé à cette idée. Je comptais présenter cette motion aussitôt après que le greffier aura fait l'appel des questions inscrites à l'ordre du jour, et immédiatement avant que la présidence ne se prononce sur la recevabilité des motions, afin que chacun sache à quoi s'en tenir.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais obtenir certaines précisions. Aujourd'hui, nous avons reçu de quelques ministères des communiqués nous annonçant qu'on demanderait le dépôt de certains documents pendant la période réservée aux affaires courantes. Nous pensions pouvoir en discuter; pourtant, j'ai l'impression que le gouvernement a décidé de passer directement à l'examen des questions prévues à l'ordre du jour. Aura-t-on la possibilité d'accéder à la demande de plusieurs fonctionnaires et d'en discuter aujourd'hui?